

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Conseil Municipal du mercredi 13 mars 2024

Direction Générale des Services – N°03.02.2024.15

Objet : Débat d'Orientation Budgétaire sur la base du Rapport d'Orientation Budgétaire 2024

Date de la convocation : 05 mars 2024

Présidence : Frédéric MARCHE

Nombre de conseillers en exercice : 27

Nombre de présents : 17

Nombre de votants : 25

PRESENTS : M. Frédéric MARCHE, Mmes Fabienne TELLIEZ, Mélanie DELACOUR, M. Fabrice BERTHOU, Mme Hawa HAMIDOU, MM. Rachid ARBI, Jean-David HOUNKPATI, Yaya SARR, Rosario TARSIA, Philippe LEFEBVRE, Mme Valérie HOULIER, MM. Frédéric LEBALLEUR, Stéphane FAUCHE, Mmes Corine PALMENTIER, Sandrine BALEM, M. Marc BOURREAU, Mme Evelyne LERICHE.

POUVOIRS :

Monsieur David BEAUCOUSIN a donné pouvoir à Madame Fabienne TELLIEZ.

Madame Monique COLOMBOTTI a donné pouvoir à Monsieur Jean-David HOUNKPATI.

Madame Sylvie OMONT a donné pouvoir à Madame Mélanie DELACOUR.

Madame Coumba SALL a donné pouvoir à Monsieur Fabrice BERTHOU.

Monsieur Infali DABO a donné pouvoir à Madame Hawa HAMIDOU.

Madame Alexandra EMERY a donné pouvoir à Monsieur Rachid ARBI.

Monsieur Guy KIVATA a donné pouvoir à Monsieur Philippe LEFEBVRE.

Madame Laëtitia LEFEBVRE a donné pouvoir à Monsieur Marc BOURREAU.

ABSENTS :

Monsieur DEM Ibrahim.

Madame DEM Clélia.

SECRETAIRE DE SEANCE : Fabienne TELLIEZ

RAPPORTEUR : Mélanie DELACOUR

Vu :

- Le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L2312-1, L2313-1.
- L'avis favorable de la Commission Finances du 5 mars 2024.

Considérant :

- Que le Débat d'Orientation Budgétaire constitue un moment essentiel de la vie d'une collectivité territoriale.

Conformément à l'article L.2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, modifié par l'article 107 de la Loi NOTRe, la présentation de ce rapport au Conseil Municipal est une obligation

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Mairie de Cléon

Rue de l'Eglise – 76410 Cléon

Tél : 02 32 96 25 40 – Fax : 02 35 77 65 64

www.ville-cleon.fr

Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte :

Débat d'Orientation Budgétaire sur la base du Rapport d'Orientation Budgétaire 2024.

Date de transmission de l'acte : 15/03/2024

Date de réception de l'accusé de réception : 15/03/2024

Numéro de l'acte : 03-02-2024-15 ([voir l'acte associé](#))

Identifiant unique de l'acte : 076-217601780-20240313-03-02-2024-15-DE

Date de décision : 13/03/2024

Acte transmis par : Chahinaz FOUGHALI

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 7. Finances locales
7.1. Decisions budgetaires

pour les communes de plus de 3 500 habitants et doit avoir lieu dans les deux mois précédant l'examen du Budget Primitif.

Ce rapport d'orientation budgétaire n'a pas de caractère décisionnel mais doit néanmoins faire l'objet d'une délibération spécifique. Les échanges et débats, autour de ce document, permettent aux élus de s'exprimer notamment sur la stratégie financière de la commune et les investissements prioritaires à programmer.

Le budget primitif 2024 de la ville de Cléon sera soumis au vote du Conseil Municipal du 21 mars prochain.

A cet effet, un rapport d'orientation budgétaire a été transmis aux conseillers municipaux en annexe à cette délibération, développant les points suivants :

1. Le contexte économique national ;
2. La stratégie financière et les prévisions 2024 ;
3. La dette ;
4. La prospective des comptes communaux 2024-2026 ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents et représentés :

PREND ACTE ET APPROUVE :

- La tenue du débat d'orientation budgétaire 2024.
- L'existence du rapport d'orientation budgétaire sur la base duquel se tient le débat d'orientation budgétaire.

Pour copie conforme,
Cléon, le 13 mars 2024
Le Maire,

Frédéric MARCHE



Publiée sous forme électronique sur le site de la commune le : 15/03/2024

Transmis en Préfecture le : 15/03/2024

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Mairie de Cléon

Rue de l'Eglise – 76410 Cléon

Tél : 02 32 96 25 40 – Fax : 02 35 77 65 64

www.ville-cleon.fr

